

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 07 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN PLACE DE LA PROCEDURE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR TOUS LES REDEVABLES

Vu la délibération en date du 31 mars 2022 concernant la mise en place du prélèvement automatique comme moyen de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics communautaire,

Considérant l'intérêt de compléter ce dispositif en l'élargissant à l'ensemble des débiteurs de la collectivité,

- Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- **approuve** la mise en place du prélèvement automatique comme moyen de règlement des factures et redevances concernant l'ensemble des débiteurs de la collectivité,
 - **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 09 juin 2023

**Le Président
Patrick FANTON**

**Le Secrétaire
Michel RAFFIN**

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : PRISE DE COMPETENCE « PLANIFICATION DE L'URBANISME »

Vu l'alinéa II de l'article 136 de la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR) qui prévoit que : « la Communauté de commune exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, la compétence de planification en matière d'urbanisme, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans un délai de 3mois ».

Vu l'article L5214-23-1 et l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il nous a paru essentiel à tous de prendre le temps de la réflexion pour un sujet si important et pour cette raison la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne a sollicité l'opposition des communes à ce transfert dans un premier temps.

Toutefois l'organe délibérant de l'EPCI peut également à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent (25% des communes représentant 20% de la population), dans les trois mois suivants le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. »

Les différentes réunions réalisées avec notre AMO juridique, M le Préfet du Gers et M le Président du SCOT de Gascogne, la Conférence des Maires ont permis d'aborder les impacts du SCOT, de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 sur nos documents de planification.

En parallèle, les communes qui n'auront pas révisé leur document d'urbanisme d'ici août 2027 ne pourront plus délivrer d'autorisation d'urbanisme dans les zones AU de leur PLU ou les zones constructibles de leur carte communale.

Dans ces conditions, la modification des PLU et cartes communales étant rendue nécessaire pour s'adapter à la Loi Climat et Résilience et au SCOT de Gascogne, le PLUi apparaît comme un outil facilitant l'articulation avec l'ensemble des documents supralocaux qui s'imposent au territoire.

Le PLUi serait un acte fédérateur du projet de territoire qui nous permettra de répondre aux enjeux collectifs imposés par la loi.

Toutefois, avant de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il est proposé de réfléchir à une charte de gouvernance de cette procédure.

Ce travail permettra d'identifier l'organisation de la consultation et de la prise de décision lors des étapes clés de l'élaboration du PLUi. Il devra également permettre à chaque commune au travers des différentes instances d'indiquer les enjeux essentiels de son territoire que le PLUi devra prendre en compte de réflexion. Ainsi une commission d'études sera chargée de la rédaction de la charte de gouvernance qui sera soumis aux communes.

Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois pour éventuellement s'opposer à cette prise de compétence. Cette opposition ne sera effective que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Le transfert de compétences devient effectif en tout état de cause après arrêté préfectoral de modification des statuts de la communauté.

Ce transfert de compétence reste cependant sans impact sur la compétence des maires en matière de droit des sols et ces derniers restent seuls signataires des autorisations d'urbanisme

De plus, en vertu de l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme, la CCAG deviendra compétent de plein droit en matière de Droit de Prémption lors du transfert de la compétence Planification. Ce droit pourra cependant être délégué aux communes l'ayant instauré sur leur territoire respectif, à l'exception des zones d'activités économiques, compétence de la communauté

- Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- **décide** d'approuver le transfert de la compétence de planification de l'urbanisme,
 - **décide** de créer un groupe de travail pour élaborer la charte de gouvernance composé de M Stéphane BERNARD, M Bernard DOREY, M Michel RAFFIN, M Fabien ARROUY et M Christophe PUGNETTI,
 - **autorise** Monsieur le Président à inviter les communs membres à bien vouloir statuer, dans un délai de trois mois sur le transfert de la compétence PLU,
 - **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 09 juin 2023

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Michel RAFFIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : TAXE DE SEJOUR 2024

Vu l'article L 5211-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 76 de la loi de finances n°2022-1726 du 30 décembre 2022 créant une taxe additionnelle reversée à l'établissement public local « Société du Grand Projet du Sud-Ouest » pour financer les infrastructures ferroviaires LGV Bordeaux-Toulouse / Sud-Gironde-Dax et les aménagements correspondants.

- Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
- **décide** d'augmenter les montants de la taxe de séjour par catégorie d'hébergement de 10%,
 - **valide** les montants ci-dessous :

Catégorie d'hébergement	Tarif 2024 par nuitées par personne
Palaces	2,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,20 €
Hôtels 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	1,30 €
Hôtels 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés 3 étoiles	1,00 €
Hôtels 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,70 €
Hôtels 1 *, Résidences de tourisme 1*, Meublés 1*, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes.	0,60 €
Terrains de camping et caravanage classées en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,40 €
Terrains de camping et caravanage 1 et 2* étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Ports de plaisance	0,20 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	1%

Taxe additionnelle pour le financement du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest

+34 % sur les tarifs votés

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 09 juin 2023

**Le Président
Patrick FANTON**

**Le Secrétaire
Michel RAFFIN**

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : LUDINA – TARIFS DE LOCATION

Monsieur le président propose à l'assemblée de louer le site de LUDINA à des tiers à la journée (9h-21h) en dehors des périodes d'ouverture au public (juin / septembre).

Il propose les tarifs suivants :

Pour les extérieurs et les personnes privées (particuliers, entreprises...) : 1 000 € / jour

Pour les collectivités du territoire : 150 € / jour

Pour les associations communautaires et organismes assimilés : 300 € / jour

Pour les associations extérieures : 500 € / jour

Dépôt de caution : 1 000 €

Mise à disposition de personnel qualifié : 20 € / heure / agent

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Approuve** les tarifs présentés ci-dessus,
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 14 juin 2023

P/ Le Président empêché
Le Vice-Président
Jean-Loup ARENOU

Le Secrétaire

Michel RAFFIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : SIDEAU - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2022

Conformément à l'Article D2224-3 du CGCT, Monsieur le Président présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable 2022 (RPQS) adopté par le SIDEAU de Mirande.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président prend acte de ce rapport.

Fait à MIRANDE, le 14 juin 2023

P/ Le Président empêché
Le Vice-Président
Jean-Loup ARENOU

Le Secrétaire
Michel RAFFIN



2022 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

SOMMAIRE

- 1-4 Caractéristique technique du Service
- 4-8 Indicateurs de performance
- 8-10 Tarification de l'eau et recettes du service
- 10 Financement des investissements
- 11 Actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau
- 11 Tableau récapitulatif des indicateurs
- 11-12 Récapitulatif du patrimoine, des travaux et services réalisés
- 12 Perspectives

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice, présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

SIDEAU de MIRANDE

Bd de l'ancienne Voie Ferrée
32300 MIRANDE
Tél : 05 62 66 66 79
sideau@wanadoo.fr

I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

Nom de la collectivité	SIDEAU DE MIRANDE
Caractéristiques	SYNDICAT MIXTE
Compétences liées au service d'eau potable	<i>Production</i>
	<i>Protection du point de prélèvement</i>
	<i>Traitement</i>
	<i>Transfert</i>
	<i>Stockage</i>
	<i>Distribution</i>

Le SIDEAU de Mirande dessert les communes de

1. **BARS,**
2. **BELLOC SAINT-CLAMENS,**
3. **BERDOUES,**
4. **CASTELNAU D'ANGLÈS,**
5. **CLERMONT-POUYGUILLÈS,**
6. **ESTIPOUY,**
7. **IDRAC-RESPAILLES,**
8. **L'ISLE DE NOÉ,**
9. **LABÉJAN,**
10. **LAMAZÈRE,**
11. **LOUBERSAN,**
12. **MIRAMONT D'ASTARAC,**
13. **MIRANDE,**
14. **MIRANNES,**
15. **MONCLAR SUR LOSSE,**
16. **MONTESQUIOU,**
17. **MOUCHÈS,**
18. **POUYLEBON,**
19. **SAINTE-ARAILLES,**
20. **SAINTE MARTIN,**
21. **SAINTE MAUR,**
22. **SAINTE MÉDARD,**

Le règlement du Service de l'Eau approuvé au comité syndical du 31 Octobre 2014.

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**.

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **8 746 habitants INSEE 2020 au 31/12/2022** (8 747 habitants INSEE 2019 au 31/12/2021).

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **4 742 abonnés au 31/12/2022** (4 947 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

COMMUNE	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Au 31/12/2022		Nombre total d'abonnés	Variation en %
		Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés Non domestiques		
BARS	84	80	0	80	-4,76 %
BELLOC SAINT CLAMENS	72	73	0	73	1,39 %
BERDOUES	219	218	0	218	- 0,46 %
CASTELNAU D'ANGLES	65	64	0	64	- 1,54 %
CLERMONT-POUYGUILLES	101	96	1	97	- 3,96 %
ESTIPOUY	105	102	0	102	- 2,86 %
IDRAC RESPAILLES	107	106	0	106	- 0,93 %
L'ISLE DE NOE	309	294	0	294	- 4,85 %
LABEJAN	144	141	0	141	- 2,08 %
LAMAZERE	68	67	0	67	- 1,47 %
LOUBERSAN	97	93	0	93	- 4,12 %
MIRAMONT D'ASTARAC	181	178	0	178	- 1,66 %
MIRANDE	2 186	2 022	5	2 027	- 7,27 %
MIRANNES	42	42	0	42	0 %
MONCLAR SUR LOSSE	67	66	0	66	- 1,49 %
MONTESQUIOU	372	359	0	359	- 3,49 %
MOUCHES	46	47	0	47	2,17 %
POUYLEBON	90	87	0	87	- 3,33 %
SAINT-ARAILLES	87	85	0	85	- 2,30 %
SAINT-MARTIN	248	247	0	247	- 0,40 %
SAINT-MAUR	73	66	0	66	- 9,59 %
SAINT MEDARD	184	209	0	209	13,59 %
TOTAL	4 947	4 742	0	4 742	- 4,02 %

La densité linéaire d'abonnés est de
(nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement)

7,30 abonnés/km au 31/12/2022
(7,61 abonnés/km au 31/12/2021)

Le nombre d'habitants par abonné est de
(population desservie rapportée au nombre d'abonnés)

1,84 habitants/abonné au 31/12/2022
(1,77 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné est de
(consommation moyenne annuelle domestique
+ non domestique rapportée au nombre d'abonnés)

147,15 m³/abonné au 31/12/2022
(133,02 m³/abonné au 31/12/2021)



Eaux brutes

Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé **906 171 m³ pour l'exercice 2021** (906 171 m³ pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volumes prélevés exercice 2021 en m ³ (du 01/01/21 au 31/12/21*)	Volume prélevé exercice 2022 en m ³ (du 01/01/22 au 31/12/2022*)	Variation en %
Mirande Station Rieutord	Rivière « Baïse »	6000 m ³ /jr	906 171 m ³	934 887 m ³	3,41 %
TOTAL			906 171 m³	934 887 m³	3,41 %

(*) A partir de 2022, les données seront prises sur la même période des relevés des compteurs des abonnés soit du 15/02/N-1 au 15/02/N afin de permettre des calculs fiables sans extrapolation.

Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas des eaux brutes.

Eaux traitées

Production

Le service a 1 station de traitement en fonctionnement durant l'année 2022.

Nom de la station de traitement	Type de traitement	Observations
Station de Mirande au Rieutord	Pré-ozonation + Charbon en poudre+ Floculant + Filtre à sable + filtre à charbon + Chlore Gazeux	En service depuis 1968

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³ (du 15/02/21 au 15/02/22*)	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³ (du 15/02/22 au 15/02/23*)	Variation des volumes produits en %
Station de Mirande au Rieutord	906 171 m ³	934 887 m ³	3,41 %
Total du volume produit (V1)	906 171 m³	934 887 m³	3,41 %

(*) A partir de 2022, les données seront prises sur la même période des relevés des compteurs des abonnés soit du 15/02/N-1 au 15/02/N afin de permettre des calculs fiables sans extrapolation.

Achats d'eaux traitées

Le service n'achète pas des eaux traitées.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³ (du 15/02/21 au 15/02/22*)	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³ (du 15/02/22 au 15/02/23*)	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	658 060 m ³	688 820 m ³	4,67 %
Abonnés non domestiques	0 m ³	9 849 m ³	-
Total vendu aux abonnés (V7)	658 060 m³	698 669 m³	6,17 %
Total vendu à d'autres services ⁽²⁾ (V3)	0	0	

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(*) A partir de 2022, les données seront prises sur la même période des relevés des compteurs des abonnés soit du 15/02/N-1 au 15/02/N afin de permettre des calculs fiables sans extrapolation.

Autres volumes

	Du 15/02/2021 au 15/02/2022	Du 15/02/2022 au 15/02/2023	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	2 914 m ³	1 664 m ³	- 42,90 %
Volume de service (V9)	2 576 m ³	30 056 m ³	+ 1 006,77 %

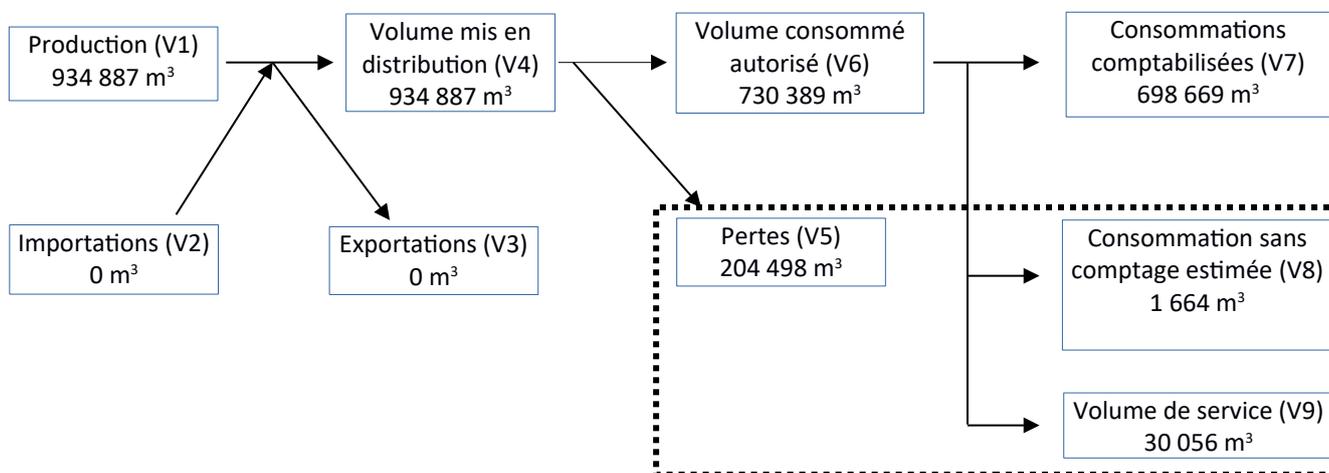
Volume consommé autorisé

	Du 15/02/2021 au 15/02/2022	Du 15/02/2022 au 15/02/2023	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	663 550 m ³	730 389 m ³	10,07 %

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **650 kilomètres au 31/12/2022** (+x kms de branchements au 31/12/2021 soit 650 kms de réseau).

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable du 15/02/2022 au 15/02/2023



II. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Indicateurs de performance du réseau

Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V6 + V3}{V1 + V2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut : **Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = $\frac{V7}{V4}$**

	Du 15/02/2021 au 15/02/2022	Du 15/02/2022 au 15/02/2023
Rendement du réseau en %*	73,40 %	78,13 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)	2,80	3,08
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex. rendement primaire)	72,79 %	74,73 %

*Les consommations sont calculées de relève à relève

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire des volumes non comptés est de

1,00 m³/jr/km pour l'année 2022
(1,04 m³/jr/km en 2021).

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V6}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

L'indice linéaire des pertes est de

0,86 m³/jr/km pour l'année 2022
(1,01 m³/jr/km en 2021).

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	1.260	0,690	3,000	5,020	1,015
Linéaire posé en km avec extension et branchement (% / totalité réseau)	1,260 (0.18%)	0,690 (0.10%)	3,000 (0,46%)	5,502 (0.85%)	1,314 (0.20 %)

Au cours des 5 dernières années, **10,985 kms de linéaire de réseau ont été renouvelés.**

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{LN + LN-1 + LN-2 + LN-3 + LN-4}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de

0,34 % pour l'année 2022,
(0,31 % en 2021).

(1,314 kms de linéaire de réseau avec branchement et extension soit 0,36 % de taux moyen de renouvellement)

Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes
Microbiologie	32	0	33	0
Paramètres physico-chimiques	43	1	45	8

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}}$$

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 032-243200425-20230607-2023053-DE-DE



Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,7 %	82,2 %

Observations :

- Eau d'alimentation non-conforme lors des prélèvements (26/01- 0,25 µg/l ; 28/02- 0,2 µg/l ; 30/03- 0,18 µg/l ; 25/04- 0,15 µg/l ; 30/05- 0,11 µg/l ; 28/06- 0,11 µg/l) aux exigences de qualité au niveau de la le Teneur en pesticides (ESA métolachlore) supérieure à la valeur maximale autorisée de 0,1 µg/l par substance individuelle. Cependant cette valeur ne dépasse pas la valeur maximale retenue par l'ANSES pour cette molécule. Cette valeur correspond à une concentration n'entraînant aucun effet néfaste sur la santé à court ou long terme en l'état actuel des connaissances. L'eau distribuée n'a pas présenté de risque sanitaire pour la population et a pu être consommée sans restriction d'usage. Fin septembre 2022, L'ANSES ayant déclassé cette molécule de pertinente à non pertinente, la valeur maximale autorisée a été relevée à 0,9 µg/l, dès lors aucune non conformité n'aurait été constatée.
- Eau d'alimentation non-conforme lors des prélèvements (23/11 - 56 mg/l ; 30/11- 69 mg/l) aux exigences de qualité au niveau de la le Teneur en nitrates supérieure à la valeur maximale autorisée de 50 mg/l . Par conséquent, il a été conseillé de ne pas utiliser cette eau pour l'alimentation des nourrissons de moins de 6 mois, des femmes enceintes et allaitantes, ces personnes étant plus sensibles à la consommation d'une eau contenant une forte teneur en nitrates. Pour le reste de la population, l'eau distribuée ne présentait pas de risque sanitaire et a pu être consommée sans aucune restriction. Un retour à la normale a été constatée à compter du 07/12 avec un taux mesuré de 37,7mg/l qui a permis de levée toutes les restrictions.
- On observe régulièrement sur la conductivité de l'eau des valeurs comprises entre 130 à 190 µs/cm, qui sont non conforme **aux limites de référence**⁽²⁾ en vigueur, la conductivité devant se situer entre 200 à 1000 µs/cm. Cette faible conductivité⁽³⁾ est due à la faible minéralisation de l'eau brute, caractérisant une eau douce. Cette dernière ne présente aucun risque sanitaire et n'a dès lors engendré aucune demande de mesure correctrice par l'Agence régional de Santé (ARS)

(1) On appelle "limites de qualité" les valeurs réglementaires fixées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé du consommateur. Ces limites de qualité concernent d'une part les paramètres microbiologiques et d'autre part une trentaine de paramètres chimiques. Ces limites de qualité garantissent au vu des connaissances scientifiques et médicales disponibles, un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs.

(2) On appelle "limites de référence" les valeurs réglementaires fixées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité qui constituent des témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

(3) QU'EST CE QUE LA CONDUCTIVITÉ ?

L'eau qui arrive à nos robinets diffère suivant les régions et les traitements qu'elle a subit pour être potable. En fonction des terrains qu'elles ont traversé, les eaux continentales se sont plus ou moins chargées en différents minéraux, ce qui leur confèrent une certaine dureté. Certaines eaux potables, dite minérales, contiennent de grandes quantités de différents minéraux, l'eau distillée n'en contient pas, sa dureté est nulle. La mesure de la conductivité va déterminer l'ensemble des minéraux présents dans l'eau potable.

Une eau douce accusera généralement une conductivité basse et bien au contraire une eau dite dure affichera une conductivité élevée. Cette mesure détermine la quantité des ions liés contenue dans cette solution qui sont réparties en 2 groupes : Les cations (Calcium, Magnésium, Potassium, Sodium...) et les anions (Bicarbonates, Chlorures, Sulfates, Sulfates, Nitrates...)

Ce sont tous ces sels dissous que la conductivité va déterminer en µS/cm et nous donner une indication sur la qualité de l'eau que nous employons.

"Niveau guide de la conductivité à 20°C d'une eau destinée à la consommation humaine (OMS) :

- 50 à 400 : qualité excellente
- 400 à 750 : bonne qualité
- 750 à 1500 : qualité médiocre mais eau utilisable
- > 1500 : minéralisation excessive"

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Partie A : PLAN DES RÉSEAUX		Exercice 2021	Exercice 2022
+10	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	+10	+10
+5	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux	+5	+5

15 points sur 15 Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau qui doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAUX		Exercice 2021	Exercice 2022
+10	VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui	Oui
+3	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	80%	80%
	VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Oui	Oui
+13	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	80%	80%

25 points sur 30 Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau qui doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RÉSEAUX		Exercice 2021	Exercice 2022
+10	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	Oui	Oui
	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	Non	Non
	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	Non	Non
+10	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	Oui	Oui
+10	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	Oui	Oui
+10	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	Oui	Oui
	VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	Non	Non
	VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	Non	Non

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **81 pour l'année 2022** (81 en 2021).



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème ci-contre.	0%	Aucune action de protection
	20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.	60%	Arrêté préfectoral
	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

L'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **50% pour l'année 2022**, (20 % en 2021).

III. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour :

- les frais d'accès au service comprenant l'ouverture du compteur et d'abonnement sont de 61,61 € HT,
- les frais clôture d'abonnement sont de 25,00 € HT

TARIFS		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) (1)	Abonnement DN 15-20 mm y compris location du compteur	82,70 €	82,70 €
	Abonnement DN 30 mm y compris location du compteur	87,60 €	87,60 €
	Abonnement DN 40 mm y compris location du compteur	95,00 €	95,00 €
	Abonnement DN 60 mm y compris location du compteur	110,50 €	110,50 €
	Abonnement DN 80 mm y compris location du compteur	137,50 €	137,50 €
	Abonnement DN 100 mm y compris location du compteur	151,50 €	151,50 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 120 m3 et au delà	1,35 €/m3	1,45 €/m3
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,090 €/m3	0,090 €/m3
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,330 €/m3	0,330 €/m3
	VNF Prélèvement	0 €/m3	0 €/m3
	Autre : CACG Prélèvement	0,108 €/m3	0,165 €/m3

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice

- Délibération du 13/10/2022 effective à compter du 16/10/2022 fixant les t
- Délibération du 30/03/2016 effective à compter du 01/04/2016 fixant le ta
- Délibération du 22/10/2019 effective à compter du 01/11/2019 fixant le tarif des frais généraux

Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

FACTURE TYPE	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	82,70	82,70	-
Part proportionnelle	162,00	174,00	7,4 %
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	244,70	222,60	4,9 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,80	10,80	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	-
VNF Prélèvement :	0	0	-
Autre : CACG	12,96	19,80	52,8 %
TVA	16,94	17,98	6,1 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	80,30	88,18	9,8 %
Total TTC pour 120 m³	325,00	344,88	+ 6,1 %
Prix TTC au m³	2,71	2,87	+ 6,1 %

L'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (hors mensualisation). Les volumes facturés sont **de 508 689m³/an au titre de l'année 2022*** (658 060 m³/an en 2021).

Les volumes déclarés sont inférieurs aux volumes habituels en raison du changement de logiciel de gestion des abonnés et du cycle de facturation en 2022. Les échéances de mensualisation étant calculées sur un montant en euros forfaitaire et non sur un nombre de m³, elles ne sont pas considérées comme des factures. C'est la facture de solde de Mai 2023 qui viendra comptabiliser le nombre de m³ facturé entre juillet 2022 et avril 2023.

Recettes

Recettes de la collectivité

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 109 875	1 836 768	- 12,94 %
dont abonnements	300 650	469 290	56,09 %
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	2 109 875	1 836 768	- 12,94 %
Recettes liées aux travaux	32 802	46 650	42,22 %
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (subv. Expl., Pdt gest cou., Reprise amort., Chantiers en régie...)	70 073	139 387	98,92 %
Total autres recettes	102 875	186 037	80,84 %
Total des recettes	2 212 750	2 022 805	- 8,58 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 836 768 € (2 109 875 € au 31/12/2021).

IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	5 521	5 521
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	82 415	Régie sur 2023
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 774 286	1 603 488
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	170 797
	en intérêts	78 000*

* application de la méthode du rattachement des charges(ICNE) à l'exercice à compter de 2022

Amortissements

La dotation aux amortissements a été de **349 559 € pour l'année 2022**, (340 891 € en 2021).

Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en conformité de la station de production : création de lagunes, d'une filière de traitement des Boues, d'une station d'alerte, d'un exhaure et sécurisation de la prise d'eau	2 125 000 €	
Schéma directeur de gestion patrimoniale en vu planifier le renouvellement du réseau sur les secteurs prioritaires	350 000 €	ND
<i>dont Sectorisation et recherche de fuites, maj SIG</i>	150 000 €	ND
Recherche CVM, modélisation réseau	En régie + BE	

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
ND		

V. ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DANS LE DO

Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service n'a pas reçu des demandes d'abandon de créances de la part du Trésor Public ou du Juge. **1337,04 € ont été versés au FSL** soit **1 337,04 € au total équivalent à 0,0019 €/m3 pour l'année 2022** (1 890,97 € soit 0,0028 €/m3 en 2021).

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Aucun	ND

VI. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis	8 747	8 746
D102.0 Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,51	2,71
Indicateurs de performance		
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,7 %	82,2 %
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	81	81
P104.3 Rendement du réseau de distribution	73,40 %	78,13 %
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	1,04	1,00
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	1,01	0,86
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.31	0.34
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	20 %	50 %
P109.0 Montant des abandons de créances et des versements à un fond de solidarité	1 890 €	1 337 €

VII. RÉCAPITULATIF DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET SERVICES RÉALISÉS

Etat du patrimoine au 31/12/2022			
Production	1 station de traitement + bache eau traitée 700 m3	Mirande - Rieutord	
Stockage	16 réservoirs pour une capacité de stockage totale de 3 800 m ³	6 sur tour 10 semi-enterrés	Mirannes (150 m3), Castelnau d'A. (150 m3), Pouylebon (200 m3), Idrac I (400 m ³), St Martin (400 m ³), Labejan (150 m3), St Médard (150 m3), Idrac II (300 m3), Loubersan (100 m ³), Mirande (500m3), Mirande (500m3), Miramont (200m3), Isle de Noé (150 m ³), Berdoues (150m3), Montesquiou (200m3), Pouylebon (100m3) Télésurveillance de la station de traitement et des châteaux d'eau
Bâtiments Administratifs et Techniques			
Matériel roulant			1 tractopelle , 1 Téléscopique, 1 minipelle (2.5 t), 1 pelle (8t), 1 camion (12 t), 1 camion-plateau (3.5 t), 2 fourgons (3,5 t), 2 remorques (0.5 t), 1 remorque porte engin (3.5 t) 5 véhicules utilitaires légers



Les interventions des services du Syndicat		2022	2023
Déplacements de compteurs		ND	
Pose de compteurs (renouvellement + nouveaux)		59	
Renouvellement de branchements réalisés		ND	13
Création de branchements réalisés		ND	16
Nombre de fuites réparées		73	82
Nombre de dégâts sur le réseau réparés		4	12
Nombre de sondage		ND	ND
Nombre de levés GPS		ND	ND
Purge du réseau : 1 fois en intégralité après nettoyage des châteaux d'eau et après chaque fuite, l'antenne concernée est purgée	Oui		Oui
Création d'abonnement et ouverture de branchement		456	455
Clôture d'abonnement et fermeture de branchement		438	478
Nombre de Campagne de recouvrement des factures impayées		28	ND
Montant mis au recouvrement avec Ass. Coll.		ND	ND
Nombre de lettres envoyées		≈ 3000	ND
% de recouvrement sur titre émis N		95,77	94,81
% de recouvrement sur titre émis N-1		99,09	98,00
Montant des restes à recouvrer avec Assainissement collectif, ANC et redevances AEAG, CACG		289 511 € (18/03/22)	248 970 € (10/02/23)

Les Travaux réalisés (en régie)	
Renouvellement du réseau – 1 014 ml	13 Renouvellement Branchements – 37 ml
Antenne Bonnet – Castelnaud d'Angles –PEHD40- 48 ml	L'isle de Noé – 1 branchement - 3 ml
Antenne Darré – Bars – PVC75 - 226 ml	Mirande – 10 branchements - 26 ml
Antenne Batardeau – Mirande – PVC110 - 273 ml	Bars – 2 branchements - 8 ml
Antenne Ch Talabère – Mirande - PVC63 – 230 ml	
Antenne Rue Evêché – Mirande - PVC90 – 203 ml	16 Création Branchements – 247 ml
Antennes diverses (Pont Saint Maur) - 34ml	Mirande – 7 branchements - 13 ml
Extension Réseau – 31 ml	Lamazere – 1 branchement - 196 ml
Valentées – Mirande PVC 63	Loubersan – 3 branchements - 18 ml
Haras – Saint Médard PEHD 25	Diverses communes – 5 branchements - 19 ml
Ouvrages	
<ul style="list-style-type: none"> Compteurs : 82 posés (en régie) Réseau (en régie) : Sectorisation (en régie) : Réservoir (en régie) : Réhabilitation Armoires Électriques ; Nettoyage Réservoirs ; Portes Pouylebon et St Maur Station : Nettoyage Nourrice Exhaure, Capot Ozoneur ; début travaux sur Filtre à sable et Passerelle 	
Amélioration de la connaissance du réseau (en régie)	
<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour dans le SIG des interventions réalisées (travaux, interventions fuites, casses...) Programme de contrôle et de maintenance des appareils de défense incendie 	
Études et divers	
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition matériel d'exploitation : petits outillages Clefs, Meuleuse, Visseuse, Scie, moto pompe Finalisation dossier technique DUP Acquisition des terrains et Dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la santé publique – Avenant accompagnement BDEE – Nouvel avis Hydrogéologue 	

PERSPECTIVES

Au cours des exercices 2019 à 2022, les analyses d'eau ont mis en évidence des dépassements annuels ponctuels sur les pesticides ESA et OXA du métolachlore et pour la première fois sur les Nitrates. Cette situation n'est pas spécifique au SIDEAU de Mirande mais force est de constater que malgré une localisation très en amont de notre captage d'eau et un traitement au charbon actif en poudre (CAP) et au charbon actif en grain (CAG) onéreux le respect des normes ne peut être garanti sur ces molécules. Dès lors il apparaît pertinent d'initier une démarche concertée avec les acteurs de l'eau : ARS, AEAG, DDT, Département, Agriculteurs, Usagers.... afin d'identifier les risques et anticiper les solutions à mettre en œuvre au regard des risques et lors de situation de crise avérée.

De même afin de prioriser les travaux sur les ouvrages et le réseau du Syndicat, notamment au regard des problématiques CVM, et durée de vie des ouvrages, il convient d'initier une opération « Étude patrimoniale et Schéma directeur » sur la période 2024-2025 complétée par le déploiement de la sectorisation du réseau pour faciliter la recherche des fuites, et ainsi limiter les frais liés aux produits de traitement et aux pompages. L'amélioration du rendement attendu sera gage d'économie pour le Syndicat et de préservation de la ressource sur un plan quantitatif.

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : Décisions prises par Monsieur le Président

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de compétence que lui a donnée le Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020.

NUMERO	OBJET	En date du
D230016	LUDOTHEQUE - partenariat avec le CMPP - 2023	20/03/2023
D230017	Organisation d'un mini camp 2023 - projet pédagogique	07/04/2023
D230018	location du local n°3 du bâtiment 1 à la ZA du POUNTET à MM BETUING et AGASSE	07/04/2023
D230019	Mise à disposition du gymnase au BASKET CLUB MIRANDE le 15 avril 2023	12/04/2023
D230020	LUDOTHEQUE - partenariat avec « Cette famille » avril mai juin 2023	12/04/2023

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président prend acte de ce rapport.

Fait à MIRANDE, le 14 juin 2023

P/Le Président empêché
Le Vice-Président
Jean-Loup ARENOU

Le Secrétaire
Michel RAFFIN

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 07 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : VENTE PARCELLES AL154, AL 155 ET AL 156 A MIRANDE A LA SARL JARDIN BOHEME

Vu l'article 5211-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'offre de la SARL JARDIN BOHEME en date du 24 mai 2023 et sa demande d'un paiement échelonné,

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve** le prix proposé de 210 000 € HT,
- **autorise** la cession à la SARL JARDIN BOHEME,
- **autorise** la mise en place d'un paiement échelonné sur 7 ans selon l'échéancier ci-dessous :
25 000 € HT par an les deux premières années et de 32 000 € HT par an sur le reste de la période
- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 14 juin 2023

**P/Le Président empêché
Le Vice-Président
Jean-Loup ARENOU**

**Le Secrétaire
Michel RAFFIN**

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 07 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Etaient présents : MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Absents excusés : Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Michel RAFFIN est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : REGIE DE RECETTES LUDINA – ACTUALISATION DE L'ACTE CONSTITUTIF

Le Conseil Communautaire,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

VU la délibération en date du 25 mai 2005 portant institution d'une une régie de recettes pour l'encaissement des produits émanant de l'exploitation de LUDINA,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 07 juin 2023,

DELIBERE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès du service aqualudique LUDINA de la Communauté de Communes « Cœur d'Astarac en Gascogne »

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à LUDINA, chemin du Batardeau à Mirande.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne chaque année du 20 juin au 15 septembre.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits émanant de l'exploitation de LUDINA :	
Entrées individuelles	compte d'imputation 706 32
Entrées familles	compte d'imputation 706 32
Entrées groupes	compte d'imputation 706 32
Entrées centre de loisirs	compte d'imputation 706 32
Carte 10 entrées	compte d'imputation 706 32
Carte 20 heures	compte d'imputation 706 32

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Espèces, chèques, chèques vacances, cartes bancaires

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un ticket de caisse et d'une carte magnétique d'accès.

ARTICLE 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP du Gers.

ARTICLE 7 - L'intervention des mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 8 - Un fonds de caisse d'un montant de 1 000 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30 000 €. Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 10 - Le régisseur est tenu de verser au bureau de LBP le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et au minimum une fois par semaine.

ARTICLE 11 - Le régisseur verse auprès de l'ordonnateur la totalité des justificatifs des opérations au minimum une fois par mois.

ARTICLE 12 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 - Le Président et le comptable public assignataire de Mirande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à MIRANDE, le 14 juin 2023

**P/ Le Président empêché
Le Vice-Président
Jean-Loup ARENOU**

Le Secrétaire

Michel RAFFIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 032-243200425-20230607-2023057-DE



Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
M Michel RAFFIN

__/__/__

et publication du

__/__/__

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CAMPING ILE DU PONT
--

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 du camping ile du pont, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance
Michel RAFFIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 032-243200425-20230607-2023058-DE



Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etai(en)t présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	80 305,13
	Réalisé :	52 114,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	80 305,13
	Réalisé :	10 908,20
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	68 727,15
	Réalisé :	20 605,32
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	68 727,15
	Réalisé :	68 727,80
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-41 206,75
Fonctionnement :	48 122,48
Résultat global :	6 915,73

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance
Michel RAFFIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 032-243200425-20230607-2023059-DE



Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procurat ion à M ABADIE Bruno.

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	37 163,33
	- un excédent reporté de :	10 959,15
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 122,48
	- un déficit d'investissement de :	41 206,75
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	41 206,75
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	48 122,48
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	48 122,48
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	41 206,75

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE

Le Président Patrick FANTON
Pour le Président empêché
le Vice-Président
Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance
Michel RAFFIN

Séance du 07 juin 2023

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 032-243200425-20230607-2023060-DE



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU CUISINE CENTRALE**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 du cuisine centrale, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Michel RAFFIN

Séance du 07 juin 2023

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 032-243200425-20230607-2023061-DE



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M Michel RAFFIN

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	122 149,65
	Réalisé :	116 966,91
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	122 149,65
	Réalisé :	120 704,50
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	3 737,59
Résultat global :	3 737,59

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Michel RAFFIN

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 23/06/2023
ID : 032-243200425-20230607-2023062-DE



Séance du 07 juin 2023

L'an deux mil vingt deux, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick FANTON, Président

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphanie, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M Michel RAFFIN

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	1 700,06
	- un excédent reporté de :	5 437,65
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 737,59
	- un déficit d'investissement de :	0,00
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	0,00
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	3 737,59
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 737,59
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

Pour le Président empêché
le Vice-président
Jean-Loup ARENOU

Michel RAFFIN

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etai(en)t présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation

01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage

//___

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M Michel RAFFIN

//___

et publication du

//___

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU ZONE d'ACTIVITE du "POUNTET"**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 du zone d'activite du "pountet", après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etai(en)t présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	3 511 714,00
	Réalisé :	3 088 380,13
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	3 511 714,00
	Réalisé :	2 707 869,55
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	4 520 274,00
	Réalisé :	3 293 581,72
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	4 520 274,00
	Réalisé :	3 285 040,07
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-380 510,58
Fonctionnement :	-8 541,65
Résultat global :	-389 052,23

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le 23/06/2023
07 juin 2023
ID : 032-243200425-20230607-2023065-DE

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M Michel RAFFIN

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	8 541,65
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	8 541,65
	- un déficit d'investissement de :	380 510,58
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	380 510,58
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	8 541,65
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 541,65
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	380 510,58

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mirande

Le Président Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

__/__/__

et publication du

__/__/__

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DU LOTISSEMENT A BATAILLE**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 du lotissement a bataille, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	772 249,09
	Réalisé :	753 213,52
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	772 249,09
	Réalisé :	577 619,64
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	747 986,00
	Réalisé :	551 262,07
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	747 986,00
	Réalisé :	549 378,07
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-175 593,88
Fonctionnement :	-1 884,00
Résultat global :	-177 477,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, CORTADE Michel, Mme MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mme ABADIE Alexandra, Mme DUTOYA Anne-Marie (suppléante de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
07 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M Michel RAFFIN

_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

_ / _ / _

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	1 884,00
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 884,00
	- un déficit d'investissement de :	175 593,88
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	175 593,88
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	1 884,00
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 884,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	175 593,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
MUL TI SERVICES DE BASSOUES**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 multi services de bassoues, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 37
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	72 493,11
	Réalisé :	72 492,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	72 493,11
	Réalisé :	11 137,47
	Reste à réaliser :	49 999,14

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	23 896,00
	Réalisé :	12 497,90
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	23 896,00
	Réalisé :	15 595,84
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-61 354,93
Fonctionnement :	3 097,94
Résultat global :	-58 256,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Date de la convocation
01 juin 2023

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
M. Michel RAFFIN

__/__/__

et publication du

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	3 097,94
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 097,94
	- un déficit d'investissement de :	61 354,93
	- un excédent des restes à réaliser de :	49 999,14
	Soit un besoin de financement de :	11 355,79
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	3 097,94
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 097,94
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	61 354,93

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mirande

Président FANTON Patrick

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PIZZIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

_ / _ / _

et publication du

_ / _ / _

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 Réserve foncière Soulan de la Bourdette

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 réserve foncière soulan de la bourdette, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	36	37
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRERET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(s) secrétaire(s) de séance :

M Michel RAFFIN

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	848 978,33
	Réalisé :	848 975,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	848 978,33
	Réalisé :	598 269,38
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	867 519,00
	Réalisé :	616 307,65
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	867 519,00
	Réalisé :	616 928,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-250 705,70
Fonctionnement :	620,61
Résultat global :	-250 085,09

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, PUGNETTI Christophe, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M. Michel RAFFIN

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

et publication du

__/__/__

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	620,61
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	620,61
	- un déficit d'investissement de :	250 705,70
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	250 705,70
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	620,61
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	620,61
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	250 705,70

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurations(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, M DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
POLE ENFANCE ET JEUNESSE**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 pole enfance et jeunesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 2

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, M DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

_ / _ / _

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

_ / _ / _

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	949 155,27
	Réalisé :	60 886,57
	Reste à réaliser :	803 980,00
Recettes	Prévu :	949 155,27
	Réalisé :	70 731,58
	Reste à réaliser :	430 286,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	857 371,00
	Réalisé :	798 497,74
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	857 371,00
	Réalisé :	797 811,05
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	9 845,01
Fonctionnement :	-686,69
Résultat global :	9 158,32

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	38	39
		Pour : 39
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Étai(en)t absent(s) :**Étai(en)t excusé(s) :**

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance** :
M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	686,69
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	686,69
	- un excédent d'investissement de :	9 845,01
	- un déficit des restes à réaliser de :	373 694,00
	Soit un besoin de financement de :	363 848,99
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	686,69
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	686,69
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	9 845,01

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38 Pour : 36 Contre : 0 Abstentions : 2

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRERET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, M DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
M Michel RAFFIN

__/__/__
et publication du
__/__/__

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 PRINCIPAL COEUR D'ASTARAC EN GASCOGNE

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par la Trésorière de Mirande à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Communautaire en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 principal coeur d'astarac en gascogne, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du 07 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON. Le compte administratif et le compte de gestion étant voté en même temps, le Président, Patrick FANTON s'est retiré de la séance le temps du vote. M. Jean-Loup ARENOU, est désigné Président, le temps du vote.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	37	38
		Pour : 36
		Contre : 0
		Abstentions : 2

Etaient présents :

MM.ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procuration(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno

Date d'affichage
__/__/__

Etai(en)t absent(s) :

lors du vote : M FANTON Patrick.

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, M DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M Michel RAFFIN

__/__/__

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

__/__/__

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	966 991,59
	Réalisé :	713 092,90
	Reste à réaliser :	81 919,00
Recettes	Prévu :	966 991,59
	Réalisé :	663 091,99
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	5 887 409,18
	Réalisé :	4 995 326,45
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	5 887 409,18
	Réalisé :	5 900 005,64
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-50 000,91
Fonctionnement :	904 679,19
Résultat global :	854 678,28

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président s'étant retiré lors du vote.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Mirande

Le Président Jean-Loup ARENOU

le(s) secrétaire(s) de séance

Séance du

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 07 juin à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 01 juin sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
43	38	39
		Pour : 39
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

MM FANTON Patrick, ARENOU Jean-Loup, Michel RAFFIN, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, VERRET Etienne, IGLESIAS Alain, DARROUX Jean-François, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, MONBERNARD Joël, Mme CHABBERT Stéphanie, MM ABADIE Bruno, LAPREBENDE Benoît, BERNARD Stéphane, LIBAROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline, Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Date de la convocation
01 juin 2023

Procurat ion(s) :

M ORTHOLAN Jean Jacques a donné procuration à M ABADIE Bruno.

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DUBOSQ Dominique, MM DOUBRERE Jean-Paul, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

M. Michel RAFFIN

_ / _ / _
et publication du
_ / _ / _

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	80 347,01
	- un excédent reporté de :	824 332,18
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	904 679,19
	- un déficit d'investissement de :	50 000,91
	- un déficit des restes à réaliser de :	81 919,00
	Soit un besoin de financement de :	131 919,91
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	904 679,19
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	131 919,91
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	772 759,28
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	50 000,91

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mirande

Le Président Patrick FANTON

le(s) secrétaire(s) de séance